

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par « INVICTUS INVESTMENT COMPANY PLC » du contrôle conjoint de « GRADERCO SA » et ses filiales, à travers l'acquisition de 60% de son capital social et des droits de vote associés.**

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur :** « INVICTUS INVESTMENT COMPANY PLC » ;
- **La cible :** « GRADERCO S.A. » et ses filiales

**Nature de l'opération**

- Prise de contrôle conjoint.

**Secteurs économiques concernés**

- Marché du négoce de matières premières agricoles destinées à l'industrie de la nutrition humaine et animale.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 12 février 2024.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint de la société « Graderco SA » (« Graderco ») par la société « Invictus Investment Company PLC » (Invictus) à travers l'acquisition de 60 % du capital social et des droits de vote de « Graderco ». Cette opération donnera lieu également à la prise indirecte du contrôle des filiales de « Graderco » (à savoir « Alimaroc SA », « Aligrains SARLAU » et « Négoce Grain Tamou SARLAU ») conjointement avec Zalar Holding SA (« Zalar »).

« Invictus » est enregistrée au « Abu Dhabi Global Markets (ADGM) » et cotée à « Abu Dhabi Securities Exchange (ADX) Growth Market » sous le symbole : « INVICTUS ». Elle offre à travers sa filiale « Invictus Trading FZE », spécialisée dans le négoce de matières premières, un portefeuille diversifié de matières premières avec une gamme complète de services tout au long de la chaîne de valeur (sourcing, achat, transport et logistique, traitement, et trading). La gamme de produits comprend notamment les céréales, le sucre, les graines oléagineuses, les huiles comestibles, les produits de nutrition animale, les légumineuses, la gomme arabique et les viandes.

« Graderco » est une entreprise de droit marocain, filiale de « Zalar Holding SA », spécialisée dans le négoce de matières premières agricoles destinées à l'industrie de la nutrition animale et humaine.

« Alimaroc » est une entreprise de droit marocain, filiale de « Graderco », spécialisée dans le négoce de matières premières agricoles destinées à l'industrie de la nutrition animale.

« Aligrains SARLAU » et « Négoce Grain Tamou SARLAU » sont des entreprises de droit marocain, filiales de « Graderco », ayant pour objet exclusif de porter des capacités de stockage exploitées par « Graderco » et « Alimaroc ».

Fait à Rabat le 01 février 2024.